EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-12-DEL-314

OBJET:
AUTORISATION DE
PASSATION DE
MARCHES PUBLICS
POUR UN MAXIMUM
DE 1 500 000€ HT PAR
TRANCHE POUR LA
RENOVATION DE
L'EGLISE SAINT
MARTIN ET DE LA
VOIRIE ATTENANTE

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS: 21

VOTANTS: 30

Le 23 décembre 2024 à 18H00, les membres du Conseil municipal de Trielsur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Jeudi 19 décembre 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS: Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Jonas MAURY, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Pascal GILLES.

ONT DONNÉ POUVOIR: Monsieur Gilles GAILLARD à Madame Catherine EVANO, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT à Monsieur Jonas MAURY, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Yvon ROSCONVAL à Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON à Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Sophie FONTAINE à Madame Sophie KERIGNARD.

EXCUSÉS: Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Fabien TANTI, Mélody SENAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Sophie FONTAINE.

ABSENT(S): Monsieur Marc FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Line WENZEL.





OBJET: MARCHES PUBLICS – AUTORISATION DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS POUR UN MAXIMUM DE 1 500 000 € HT PAR TRANCHE POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE SAINT MARTIN ET DE LA VOIRIE ATTENANTE

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération n°20230125DEL002 en date du 25 Janvier 2023 donnant délégation de compétences au Maire,

VU la délibération n°2023-DEL-199 en date du 5 Avril 2023 modifiant la délégation de compétences au Maire,

VU l'étude rendue par l'agence Sébastien Olivet, architecte du patrimoine de l'Ile-de-France

VU la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'Église Saint Martin à Triel-sur-Seine

VU l'avis rendu par la Commission « aménagement travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 27 novembre 2024.

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine d'entretenir son patrimoine bâti,

CONSIDERANT que l'Eglise Saint Martin à Triel-sur-Seine présente, au vu des études réalisées par l'Agence Sébastien Olivet, des désordres demandant des travaux conséquents,

CONSIDERANT que le marché global en 2024 en phase APD (avant-projet définitif) est estimé à 7 984 116,45 € HT,

CONSIDERANT que les conclusions du rapport en phase APD (avant-projet définitif) ont identifiées 6 lots distincts, Lot 1 Maçonnerie – Pierre de Taille - Sculpture, Lot 2 Couverture, Lot 3 Vitraux, Lot 4 Menuiseries, Lot 5 Electricité, Lot 6 Décors.

CONSIDERANT que les travaux ont été découpés en 8 tranches,

CONSIDERANT que les travaux débuteront par la tranche n°1, façade sud, ouest et porche,

CONSIDERANT que la tranche 1 est évaluée à 1 450 657 € HT en phase APD.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité **Pour : 16** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER); **Contre : 14** (Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Fernando MENDES, Madame Pamela BUQUET-MAIRE),

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}: D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les procédures de passation de marchés publics, pour la rénovation de l'Eglise Saint Martin à Triel-sur-Seine, selon les procédures adaptées en application du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire dans le cas où une ou plusieurs procédures seraient infructueuses, à relancer celles-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande public en pareil cas.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés publics pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint Martin à Triel-sur-Seine.

Accusé de réception en préfecture 078-217806249-20241223-N202412DEL314-DE Date de télétransmission : 03/01/2025 Date de réception préfecture : 03/01/2025 **ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement des marchés publics pour la rénovation de l'Église Saint Martin à Triel-sur-Seine.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits au chapitre 21.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine, Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - https://www.telerecours.fr